

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 7 (1992)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: Lu ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis aux collectionneurs d'art et futurs donateurs!

A propos du prêt de la collection Oskar Reinhart

Ce n'était pas une blague et pourtant c'est le 1er avril que la NZZ informait ses lecteurs de la déclaration d'intention signée lors de la visite du Conseiller fédéral Flavio Cotti aux Etats-Unis concernant le prêt de la collection de peintures Oskar Reinhart 'Am Römerholz', propriété de la Confédération, au Metropolitan Museum of Art de New York. Personne n'ignore que les oeuvres qui constituent cette collection unique de renommée mondiale ne doivent pas être prêtées. Nombreux sont les solliciteurs, parmi lesquels des noms connus, qui, depuis des décennies, se le sont fait dire ou écrire.

C'est le 26 février 1958 à Winterthour qu'Oskar Reinhart et le directeur de l'Administration fédérale des finances, M. Umbricht, représentant du Conseil fédéral, ont signé le contrat de donation concernant la villa 'Am Römerholz' et la collection s'y trouvant. C'est le 16 septembre 1965, date du décès d'Oskar Reinhart, que la donation est devenue effective et c'est le 7 mars 1970 que le Président de la Confédération, Hans Peter Tschudi, ouvrait officiellement au public la villa 'Am Römerholz' transformée en musée.

Le contrat de donation est bref et très clair. Dans la première partie de ce contrat, les pièces de la collection sont sommairement énumérées et quelques dispositions particulières concernant le mobilier de la villa sont stipulées. La seconde partie est consacrée aux conditions que le bénéficiaire de la donation s'engage à respecter dont voici le texte:

«La Confédération helvétique accepte cette donation grevée d'une charge et s'engage à respecter les souhaits du donateur».

La liste comprend six points (II. a-f) parmi lesquels la création d'un conseil d'administration placé sous la responsabilité du président de la Fondation Gottfried Keller au sein de laquelle doit siéger un autre membre de cette même Fondation. Oskar Reinhart avait une confiance particulière en cette Fondation dont il fut lui-même un membre de la commission et pendant de nombreuses années le vice-président. Les autres points concernent les transformations de la villa selon des plans précis, l'engagement de Mlle Lisbeth Stähelin au poste de conservateur, la possibilité pour le concierge de garder son emploi et l'aménagement du parc. Le point C concerne ce qui nous intéresse; ce texte stipule:

«Le bénéficiaire de la donation s'engage expressément à renoncer au prêt et à la vente des tableaux de la collection, à l'achat de nouvelles oeuvres et à l'acceptation d'une autre donation».

LU AILLEURS

Le texte est indiscutable. Il n'est pas question d'exceptions. On pourrait tout au plus arguer que le donateur présente ces conditions comme des 'souhaits'. Mais il faut voir dans le choix du vocabulaire, l'expression de la noblesse de caractère d'Oskar Reinhart et de sa façon réservée de s'exprimer. Ce qui importe c'est que le bénéficiaire de la donation ait bien compris l'intention du donateur et ait accepté en toute connaissance de cause la donation et les charges qui la grevent dont le non-respect pourrait même faire l'objet d'une sanction.

Pour justifier le prêt proposé au Metropolitan Museum of Art, les autorités précisent que, de toute façon, des travaux de restauration soi-disant nécessaires dans les salles d'exposition rendent inévitable un déménagement passager des tableaux. Le transport des tableaux en lieu sûr, peut-être même sur place, ne peut pas être comparé à un prêt Outre-Atlantique pour une exposition avec tous les inconvénients que cela comporte: la foule des visiteurs, les risques encourus lors de l'emballage, des manipulations, du transport et de l'entreposage. Tous les spécialistes dans ce domaine connaissent les petits et les grands dommages parfois même les pertes auxquels sont exposées des oeuvres d'art délicates à l'occasion de prêts souvent consentis pour l'organisation d'expositions par la pression exercée par les pouvoirs publics. On s'étonnera d'ailleurs qu'aux alentours de la villa 'Am Römerholz' on ait pas encore construit un lieu d'entreposage sûr et rapidement atteignable. A l'heure actuelle il conviendrait de protéger des oeuvres d'art de cette valeur et de cet intérêt unique d'éventuels actes terroristes.

L'exposition de la collection Oskar Reinhart prévue au Metropolitan Museum of Art peut être prise dans le sens d'une certaine forme de publicité pour la culture nationale (derrière laquelle se cache souvent le besoin qu'ont certains de se mettre en valeur). Les dommages que provoquerait un tel prêt seraient sans conteste bien plus importants que le profit que l'on pourrait en tirer - si profit il y avait. D'importants collectionneurs ayant peut-être des intentions de donation vont réfléchir à deux fois lorsqu'ils vont s'apercevoir avec quelle facilité l'Etat, en tant que bénéficiaire de donation, ignore les obligations contractées. Ce sont les musées et les citoyens qui vont devoir payer l'addition.

Le prêt de la collection Oskar Reinhart est soi-disant justifié par une expertise juridique détaillée. Tout citoyen ayant une perception normale du droit, va sans doute se demander si, par des artifices et des tergiversations juridiques, on n'est pas en train d'essayer de tourner des dispositions contractuelles clairement définies.

LU AILLEURS

Il est regrettable de constater que la Confédération, bénéficiaire d'une donation d'une valeur inestimable, – il faut lire à ce propos le discours du Président de la Confédération Tschudi à l'occasion de l'ouverture du musée 'Am Römerholz' – semble aujourd'hui ne plus avoir l'intention ou ne plus être en mesure de respecter les principes mûrement réfléchis du donateur auxquels ce dernier, en sa qualité de collectionneur, a lui-même obéi.

Hanspeter Landolt (président du conseil d'administration de la collection Oskar Reinhart de 1979 à 1988) dans la NZZ, no 98, le 28 avril 1992, page 27; publié dans ce bulletin avec l'autorisation de la rédaction.

Collection 'Am Römerholz', l'exposition de New York compromise?

Winterthour laisse-t-elle passer une grande chance?

La collection Oskar Reinhart 'Am Römerholz', une des plus belles et plus précieuses d'Europe, devrait être exposée en automne 1994 ou au printemps 1995 au Metropolitan Museum of Art de New York. Une telle nouvelle devrait être accueillie avec une certaine fierté de la part des habitants de Winterthour. C'est à New York, fin mars dernier, lors de la visite du Conseiller fédéral Flavio Cotti qu'une déclaration d'intention a été signée dans ce sens en présence du président de la Ville de Winterthour, Martin Haas, et d'Andreas Reinhart. Dans une déclaration à cette occasion, Flavio Cotti a souligné la chance unique que représente une telle exposition pour la Suisse comme pour New York et les Etats-Unis. Et Flavio Cotti a ajouté que la collection reviendrait à Winterthour immédiatement après l'exposition de New York et ne ferait dans l'avenir l'objet d'aucun autre prêt. Cette exposition unique à New York n'est rendue possible que par le fait que les salles d'exposition du musée 'Am Römerholz' seront fermées pour travaux de rénovation.

La collection de peintures d'Oskar Reinhart est la propriété de la Confédération depuis 1965 et est administrée depuis 1970 par l'Office fédéral de la culture.

Contre le prêt

L'historien d'art Hanspeter Landolt qui a présidé le conseil d'administration de la collection Oskar Reinhart 'Am Römerholz' de 1979 à 1988 n'est pas d'accord avec l'exposition prévue à New York: «Je suis contre l'organisation de cette exposition» a-t-il franchement déclaré au 'Landbote'. «A mon avis, le prêt de la collection Oskar Reinhart viole les dispositions du contrat de donation». Ce contrat de donation stipule entre autres: «Le bénéficiaire de la donation s'engage expressément à renoncer au prêt et à la vente des tableaux de la collection, à l'achat de nouvelles oeuvres et à l'acceptation d'une autre donation». Selon H. Landolt, F. Cotti et avec lui l'Office fédéral de la culture ont, en signant à New York cette déclaration d'intention, tout simplement ignoré le souhait d'Oskar Reinhart figurant dans le contrat. «Il y a là matière à réflexion». Le souhait d'Oskar Reinhart a ses raisons d'être, «personne ne sait quels dommages peuvent être encourus par les oeuvres d'art prêtées».

Pas de violation du contrat

«Nous n'avons pas enfreint le souhait d'Oskar Reinhart» a déclaré Cäsar Menz, chef de la section Arts, Protection du patrimoine et Conservation des monuments historiques de l'Office fédéral de la culture, rejetant ainsi catégoriquement l'objection de H. Landolt. Oskar Reinhart a lui-même toujours considéré sa collection comme un tout artistique et l'a déjà exposée en 1940 en tant que tel à l'extérieur. «Jusqu'à présent nous nous sommes acquittés de manière exemplaire d'un de nos mandats, à savoir, veiller à la collection et nous n'avons jamais violé le point du contrat cité par Landolt». Un prêt ou en l'occurrence l'exposition de l'ensemble des oeuvres de la collection Oskar Reinhart ne viole en aucun cas le contrat de donation, c'est d'ailleurs ce qu'ont confirmé les juristes. Et C. Menz a ajouté que ce prêt au Metropolitan Museum of Art est un fait unique qui ne se reproduira pas et que «le prêt d'oeuvres individuelles ne sera pas non plus autorisé dans le futur». Par ailleurs, il est bien évident que les tableaux feront l'objet de soins particuliers. «En outre, avant la signature de la déclaration d'intention, nous avons soumis au conseil d'administration de la collection une expertise détaillée, on ne peut pas parler ici de finasserie juridique».

Une chance pour Winterthour

Etant donné que le conseil d'administration est d'avis que l'interprétation juridique du contrat permet un prêt, Martin Haas, président de la Ville de Winterthour, pense que l'exposition prévue est une chance énorme pour sa ville et ajoute: «Par ailleurs l'idée de cette exposition ne vient pas de l'Office fédéral de la culture mais du Metropolitan Museum of Art qui a contacté les personnes compétentes en la matière».

Ruth Fehrlin dans 'Der Landbote, Tagblatt von Winterthur und seine Umgebung' le 29 avril 1992; publié dans ce bulletin avec l'autorisation de la rédaction.

De Winterthour à ... New York

Le Centre NIKE s'est entretenu avec Cäsar Menz, chef du service Arts / Protection du patrimoine culturel / Conservation des monuments historiques de L'Office fédéral de la culture à propos du prêt de la 'Collection Oskar Reinhart Am Römerholz' au Metropolitan Museum of Art de New York.

NIKE: Qui a eu l'idée du prêt de la 'Collection Oskar Reinhart Am Römerholz' qui a finalement abouti, en mars dernier, à la signature du contrat avec le Metropolitan Museum of Art de New York?

Cäsar Menz: La 'Fondation Oskar Reinhart' a prévu pendant les travaux qui auront lieu dans la villa de la Stadthausstrasse à Winterthour, une exposition itinérante pour présenter un choix d'oeuvres de la Fondation dont une étape devait être le Metropolitan Museum of Art de New York. Ce musée nous a alors demandé la permission d'exposer également la 'Collection Oskar Reinhart Am Römerholz'. Le musée new yorkais aimerait présenter la personnalité du collectionneur Oskar Reinhart dans son ensemble.

Nous avons étudié cette idée ou plutôt cette intention et après examen de tous les détails et après considération des différents points juridiques, nous sommes parvenus à la conclusion que la 'Collection Oskar Reinhart Am Römerholz' pouvait faire l'objet d'une exposition au Metropolitan Museum of Art et qu'une telle décision ne violait pas le contrat de donation signé par Oskar Reinhart. En 1995 la collection va être retirée de la circulation pendant six mois car la maison à la Haldenstrasse à Winterthour, dans laquelle se trouve la collection, va faire l'objet de travaux de rénovation et qu'il est impossible pendant cette période d'exposer les tableaux dans ce bâtiment.

Nous avons d'ailleurs consulté toutes les personnes concernées. Le conseil d'administration a donné son accord au prêt. Le représentant de la famille au sein du conseil, Andreas Reinhart, a accepté l'idée du prêt et de l'exposition. Enfin, le président de la Ville de Winterthour, Martin Haas, également représenté au sein du conseil d'administration, est tout à fait favorable à ce projet.

NIKE: Est-ce que toute la 'Collection Oskar Reinhart' va partir pour New York ou est-ce que le Metropolitan Museum va procéder un choix d'oeuvres?

LU AILLEURS

Cäsar Menz: Il est bien évident que toute la collection ne va pas partir pour New York. A l'heure actuelle nous n'avons pas encore décidé quelles oeuvres seraient expédiées au musée new yorkais avec lequel, il faut le préciser, nous n'avons pas encore signé de contrat. Nous nous sommes mis d'accord sur une simple déclaration d'intention signée par le directeur de l'Office fédéral de la culture, Alfred Defago, et le directeur du Metropolitan Museum of Art, Philipp de Montebello.

Avant de procéder au choix des oeuvres, une équipe de restaurateurs de renom va examiner tous les tableaux. Ces spécialistes vont déterminer quelles oeuvres sont transportables et lesquelles ne le sont pas. Cet examen va être réalisé avec le soin le plus grand, c'est ainsi qu'il est par exemple hors de question de prêter les peintures sur panneaux de bois.

NIKE: Comment pensez-vous réduire au minimum les risques occasionnés par le transport et le prêt de cette collection unique?

Cäsar Menz: Les oeuvres vont être emballées selon les méthodes les plus modernes (caisses climatisées, etc.) échelonnées et accompagnées pour le transport. Les pièces prêtées ne seront pas dans le même avion. Par ailleurs, en ce qui concerne la sécurité, nous allons poser des conditions élevées, le Metropolitan Museum le sait déjà. Les questions de sécurité vont d'ailleurs être réglées dans le contrat qui doit être signé.

NIKE: Quelles mesures de conservation et de restauration sont prévues avant, pendant, après le prêt et à longue échéance?

Cäsar Menz: Nous avons mis au point un programme de restauration pour toute la collection en collaboration avec des restaurateurs de renom international. En fonction des peintures, nous ferons appel à d'autres spécialistes ayant déjà restauré des oeuvres des peintres concernés. Nous avons déjà pu constater qu'une grande partie des oeuvres de la 'Collection Oskar Reinhart' est en bon état.

Comme je l'ai déjà dit, aucune oeuvre qui n'est pas en excellent état ne sera envoyée à New York par nous, c'est évident. Par ailleurs nous avons des données précises concernant le microclimat dans les pièces où se trouve la 'Collection Oskar Reinhart' à Winterthour. Ces données sont constamment mises à jour depuis deux ans. Il est bien entendu que les problèmes de climatisation joueront également un rôle important à New York.

LU AILLEURS

NIKE: Est-ce que le transport Outre-Atlantique de la collection qu'Oskar Reinhart a constituée minutieusement qui représente un travail énorme et l'oeuvre de sa vie, est compatible avec le contrat de donation et la volonté du donateur?

Cäsar Menz: Le donateur et la Confédération Helvétique ont signé un contrat de donation. Ce contrat interdit un certain nombre de choses. Le texte exact est le suivant: «Le bénéficiaire de la donation s'engage expressément à renoncer au prêt et à la vente des tableaux de la collection, à l'achat de nouvelles oeuvres et à l'acceptation d'une autre donation».

Nous avons jusqu'ici respecté ce contrat à la lettre. Ce qui n'est pas réglé dans le contrat, c'est le prêt de la collection dans son entier et donc la situation à laquelle nous devons faire face, c'est-à-dire, la fermeture des salles d'exposition pour travaux et l'entreposage des tableaux. Oskar Reinhart a lui-même exposé plusieurs fois sa collection, en 1932 à Bâle, en 1940 à Berne et en 1941 à Zurich. L'expertise juridique dont nous disposons et qui a également été approuvée par d'autres juristes est parvenue à la conclusion qu'un prêt de la collection, dans les conditions que je viens de décrire, est tout à fait possible. Le contrat de donation ne contient pas d'interdiction absolue d'exposer la collection dans son entier. Le texte du contrat ne permet pas en effet de tirer de telles conclusions et je pense qu'il est tout à fait défendable de vouloir rappeler, après trente ans, à un public plus large l'énorme travail de collectionneur qu'a réalisé Oskar Reinhart. Dans ce contexte, laissez moi ajouter que cette exposition à l'étranger est pour nous unique et que nous n'avons pas l'intention de changer de pratique concernant l'interdiction de prêt. Pour conclure, j'aimerais encore appeler qu'Andreas Reinhart est favorable à ce projet. Il était d'ailleurs présent à la signature de la déclaration d'intention à New York.

NIKE: Que reçoit la Suisse en retour de la part des Américains?

Cäsar Menz: L'objectif de cette exposition de la 'Collection Oskar Reinhart Am Römerholz' à New York est de faire connaître l'oeuvre de mécène accomplie par Oskar Reinhart et également la famille Reinhart ainsi que de rappeler au public que la Suisse est un haut lieu culturel. L'exposition sur la Fondation Oskar Reinhart et l'exposition de la 'Collection Oskar Reinhart' vont être présentées dans un cadre qui va également mettre l'accent sur la diversité des activités culturelles en Suisse. Toutes les autres questions feront l'objet de dispositions dans le contrat qui va être signé avec le Metropolitan Museum of Art.

Entretien: Gian-Willi Vonesch